

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**Délibération n°DB2019/08**

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 21

**POUR : 21 (100%)**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Le quatre février deux mille dix-neuf, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 28/01/2019

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote** : Mmes Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER, Françoise PAYEN et MM Claude ADAM, Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Ludovic PHILIPPE, Jean-Yves PIC, Jean-Pol RICHELET, Benoit SINGLIT, Francis SIGNORET.

**Représenté** : M. Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET.

---

**OBJET : ADHESION AUPRES DE L'ASSOCIATION CAP RURAL**

Le Président présente Cap Rural, centre de ressources sur les pratiques et les métiers du développement local, basé en Région Auvergne Rhône-Alpes. Il a pour missions de renforcer l'ingénierie par les compétences et les savoir-faire, de proposer des méthodes et des outils innovants et de susciter le partage d'expériences et la diffusion des connaissances.

Une adhésion permet d'avoir accès aux formations, aux ateliers thématiques, à la recherche d'informations à la demande et à un appui technique et méthodologique à la conduite de projet.

Considérant que l'adhésion de la communauté de communes, structure porteuse du GAL de l'Argonne Ardennaise sera un appui pour les membres du GAL et la cellule technique ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- ACCEPTE d'adhérer au centre de ressources CAP RURAL
- PREND ACTE que le cout annuel de l'adhésion pour 2019 est de 500 euros
- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

  
Francis SIGNORET